

Autres(s) personne(s) majeure(s) susceptible(s) de récupérer l'enfant au restaurant scolaire Oui Non

Nom et prénom	En qualité de	Numéro de téléphone
.....
.....
.....

L'enfant (ou les enfants) est-il autorisé à partir seul de l'enceinte scolaire Oui Non

L'enfant (ou les enfants) porte-t-il un appareil dentaire Oui Non

L'enfant (ou les enfants) porte-t-il des lunettes Oui Non

L'enfant (ou les enfants) porte-t-il un appareil auditif Oui Non

AUTORISATION PARENTALE

Nous, soussigné(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant ou des enfants

(case(s) à cocher obligatoirement)

autorisons ou n'autorisons pas (conformément au droit à l'image et à sa diffusion) à ce que tous supports visuels (photographies, vidéos) puissent être utilisés sans contrepartie financière dans le cadre des activités du restaurant scolaire ou publication de la Ville de Ligné.

autorisons ou n'autorisons pas le personnel du restaurant scolaire à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale (en cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence selon la décision du médecin urgentiste).

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Nom du médecin traitant Ville..... Tél

Allergies (*) -lesquelles-

(*) un protocole d'accueil individualisé (PAI) devra être validé par le médecin scolaire pour que l'allergie soit prise en compte.

Régime alimentaire particulier Oui Non

Si oui, merci de préciser lequel

Aucun repas de substitution ne sera servi en cas de régime alimentaire particulier.

MODES DE REGLEMENTS PROPOSES

La facturation est établie mensuellement et expédiée au domicile au cours du mois suivant. Les factures dont le montant est inférieur à 15€ ne seront pas émises. Elles feront l'objet d'un report sur la ou les facturations suivantes.

Par défaut, la facture sera disponible en début de mois dans votre « Espace famille » sur le site de la Ville. Une notification vous sera adressée par mail. Souhaitez-vous que la facture vous soit malgré tout adressée par courrier Oui Non

Plusieurs choix de règlement sont possibles :

- ✓ Prélèvement automatique -à privilégier- (pour les foyers étant déjà en prélèvement, un RIB est à joindre uniquement si un changement de domiciliation bancaire est intervenu par rapport à l'année précédente)
- ✓ Paiement en ligne sécurisé sur tipi.budget.gouv.fr
- ✓ Par chèque libellé à l'ordre du Trésor public à adresser à la Trésorerie d'Ancenis
- ✓ Par espèces à déposer au guichet de la Trésorerie d'Ancenis
- ✓ Par virement bancaire ou postal au compte BDF NANTES FR 62 3000 1005 89C4 4700 0000 097 BDFEFRPPCCT
- ✓ Par carte bancaire en téléphonant à la Trésorerie d'Ancenis au 02 40 83 02 27

CHOIX DE LE FORMULE DE RESTAURATION

Nom et prénom de l'enfant
Choix de la formule de restauration	<p><u>Inscriptions à l'année</u> (cocher les jours fixes souhaités)</p> <p>Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/></p> <p><u>Ou inscriptions occasionnelles</u></p> <p>Inscriptions par mail resto.scolaire@ligne.fr ou secretariatscolaire@ligne.fr en précisant les dates souhaitées tout en respectant le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Le lundi matin pour un repas du jeudi</i>- <i>Le mardi matin pour un repas le vendredi</i>- <i>Le jeudi matin pour un repas le lundi</i>- <i>Le vendredi matin pour un repas le mardi</i>

Nom et prénom de l'enfant
Choix de la formule de restauration	<p><u>Inscriptions à l'année</u> (cocher les jours fixes souhaités)</p> <p>Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/></p> <p><u>Ou inscriptions occasionnelles</u></p> <p>Inscriptions par mail resto.scolaire@ligne.fr ou secretariatscolaire@ligne.fr en précisant les dates souhaitées tout en respectant le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Le lundi matin pour un repas du jeudi</i>- <i>Le mardi matin pour un repas le vendredi</i>- <i>Le jeudi matin pour un repas le lundi</i>- <i>Le vendredi matin pour un repas le mardi</i>

Nom et prénom de l'enfant
Choix de la formule de restauration	<p><u>Inscriptions à l'année</u> (cocher les jours fixes souhaités)</p> <p>Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/></p> <p><u>Ou inscriptions occasionnelles</u></p> <p>Inscriptions par mail resto.scolaire@ligne.fr ou secretariatscolaire@ligne.fr en précisant les dates souhaitées tout en respectant le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Le lundi matin pour un repas du jeudi</i>- <i>Le mardi matin pour un repas le vendredi</i>- <i>Le jeudi matin pour un repas le lundi</i>- <i>Le vendredi matin pour un repas le mardi</i>

TARIFICATION

Prix des repas : La participation financière des familles est fixée chaque année par délibération du conseil municipal. Pour les familles domiciliées à Ligné, les tarifs seront modulés en fonction du quotient familial communiqué par la CAF. En l'absence de l'ensemble des documents permettant de calculer la participation familiale, le tarif maximum (tarif 6) sera appliqué. Pour les familles non domiciliées à Ligné, le tarif 6 s'applique de droit. Pour l'ensemble des familles, les repas exceptionnels (inscription le matin même) ou non prévus (enfant non inscrit) seront facturés sur la base du tarif 7. En cas de changement de quotient familial en cours d'année, le nouveau tarif sera appliqué le mois suivant la réception en mairie de la nouvelle notification (sans rétroactivité).

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7
QF ≤ 549	550 - 699	700 - 849	850 - 1050	1051 - 1199	≥ 1200	Repas exceptionnel
2,55 €	2,92 €	3,28 €	3,65 €	4,01 €	4,38 €	5,50 €

RESSOURCES DE LA FAMILLE - N° allocataire CAF :

A joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- L'attestation de la CAF mentionnant votre quotient familial et la date de mise à jour,

ou - Vous pouvez également, sur rendez-vous, vous présenter au service scolaire muni de votre numéro d'allocataire et code confidentiel. Votre quotient familial sera recherché en votre présence.

Toute fausse déclaration pourra entraîner l'application du tarif maximum. Tout changement de situation doit être signalé au service scolaire. A défaut de justificatifs permettant le calcul du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.

DIVERS

Les absences doivent obligatoirement être signalées au plus tard le jour même à 09 heures 00 en adressant un courriel à resto.scolaire@ligne.fr ou en appelant le secrétariat du service scolaire au 02 40 77 00 08 poste 34.

A défaut d'être prévenu le repas sera facturé.

- ✓ En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation de famille, de changement de coordonnées bancaires ou de quotient familial, merci d'en informer le secrétariat du service scolaire secretariatscolaire@ligne.fr

Pour plus d'information www.ligne.fr - L'enfant et le jeune - Vie scolaire - Restaurant scolaire municipal

Responsable du service scolaire : Philippe PERROT
Mairie, 36 rue de l'Hôtel de Ville - 44850 LIGNÉ
Tél : 02.40.77.54.54 - mail : scolaire@ligne.fr

Restaurant scolaire
93 avenue Jules Verne
Tél : 02.40.77.08.05 - mail : resto.scolaire@ligne.fr

Secrétariat du service scolaire
Mairie, 36 rue de l'Hôtel de Ville - 44850 LIGNÉ
Tél : 02 40 77 00 08 poste 34
(lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h15 à 11h15 sauf vacances scolaires)

- ✓ Cette inscription est obligatoire et doit être renouvelée pour chaque année scolaire.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire et fait part à notre, ou nos enfants, des règles de vie à respecter à la cantine pour contribuer au bien-être de tous.

Fait à Le

Signature(s)